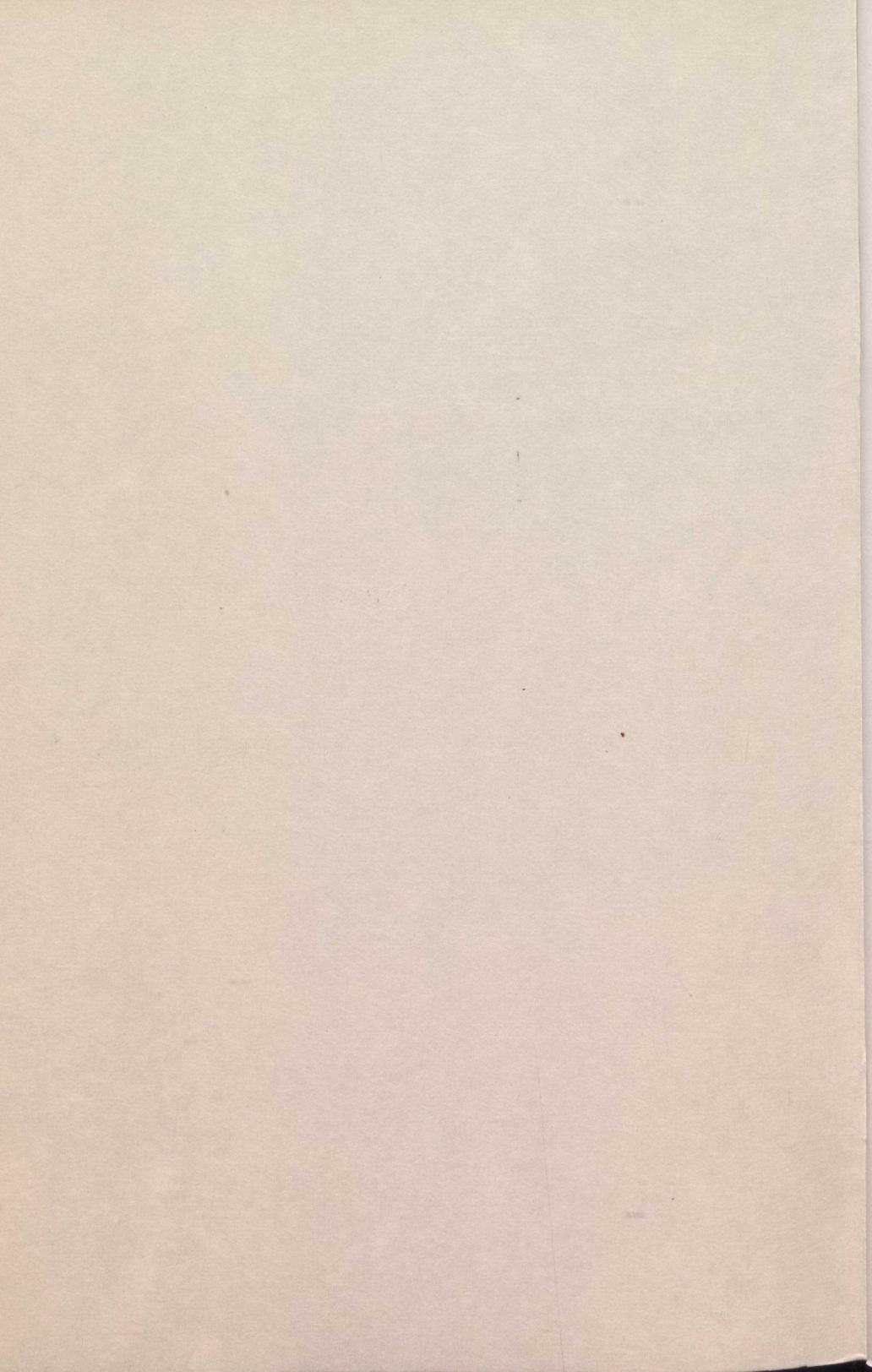


doc
CA1
EA9
S44
FRE
1981

Canada

Universités et collèges canadiens autorisés à conférer des grades

DOCUMENTS
N° 44



**LIBRARY DEPT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

Universités et collèges canadiens autorisés à conférer des grades

43-733-239

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

JUL 23 2004

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

Publié en vertu de l'autorisation
de l'honorable Mark MacGuigan,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Gouvernement du Canada, 1981

LIBRARY OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
1980 10 10

Direction des programmes d'information
à l'étranger
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2

Document révisé par la Section de l'information de l'Association des universités et collèges du Canada (texte original rédigé en 1964 par M. Ralph D. Mitchener, Direction générale de l'aide à l'enseignement, Secrétariat d'État, Ottawa).

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1981
N° de cat. E 52-8/44F
ISBN 0-662-91135-0

On peut reproduire cette brochure en toute liberté, qu'il s'agisse du texte intégral ou d'extraits (prière d'indiquer la date de parution).

Les brochures appartenant à la série *Documents* peuvent s'obtenir auprès des ambassades, hauts-commissariats ou consulats canadiens. Dans les pays où le Canada ne jouit d'aucune représentation diplomatique, prière de s'adresser à la Direction des programmes d'information à l'étranger à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Le Canada étant un pays bilingue et multiculturel, héritier de deux grandes traditions culturelles, il s'est doté de deux systèmes distincts d'enseignement supérieur. Le premier s'est inspiré au départ du régime qui avait cours en France avant la sécularisation de l'enseignement supérieur, dans lequel la direction de la plupart des établissements était confiée à des ordres ou des groupements catholiques. Ces dernières années, cependant, il s'est adapté progressivement aux traditions de l'enseignement supérieur nord-américain. Dans l'autre système, établi à l'origine d'après les pratiques anglaises, écossaises et américaines, l'enseignement se donne en anglais et les établissements relèvent de différents groupes — gouvernements, groupements confessionnels et organismes privés non confessionnels. Il existe un troisième groupe restreint d'établissements qui dispensent leur enseignement à la fois en français et en anglais. Le plus ancien d'entre eux, l'actuelle Université d'Ottawa, est issu d'un collège catholique fondé à Ottawa en 1848. L'Université Laurentienne de Sudbury (Ontario), qui a ouvert ses portes en 1960, est également bilingue. Jusqu'en 1763, l'enseignement en Nouvelle-France n'était dispensé que par des ordres religieux. Le premier établissement à dispenser des cours au niveau collégial fut probablement le Collège des Jésuites, fondé à Québec en 1635. Le Séminaire de Québec

fut créé à la même époque par des prêtres séculiers. En 1852, le Séminaire a contribué à la fondation de l'Université Laval de Québec. Une filiale de Laval a ouvert ses portes à Montréal en 1878, et elle a reçu sa charte civile en 1920, sous le nom d'Université de Montréal.

Trois collèges royaux sont au nombre des premiers établissements de langue anglaise fondés après la fin du régime français. Le premier, fondé à Windsor (Nouvelle-Écosse) en 1789, a été transféré plus tard à Halifax. Le deuxième a été créé à Fredericton (Nouveau-Brunswick) en 1829 (son origine semble cependant remonter à l'Académie des arts et des sciences, fondée en 1785) et le troisième a ouvert ses portes à Toronto (Ontario) en 1843, bien qu'une charte d'université d'État pour la province du Haut-Canada lui ait été accordée dès 1827. Ces collèges étaient, à l'époque, étroitement associés à l'Église anglicane. Certaines tentatives visant à en limiter l'accès aux seuls fidèles de cette Église, conjuguées à la tendance des provinces à se doter d'un gouvernement responsable, ont exposé ces collèges à des critiques sur le double plan religieux et politique. En conséquence, deux d'entre eux se sont transformés en universités provinciales (l'Université de Toronto en 1850 et l'Université du Nouveau-Brunswick en 1859). Quant au troisième, aujourd'hui l'Université de King's College, d'Halifax, il est

devenu un établissement mixte de confession anglicane associé à l'Université Dalhousie d'Halifax.

De nombreux collèges confessionnels ont aussi été fondés en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique, pour répondre aux désirs de diverses confessions religieuses d'éduquer les jeunes dans une ambiance conforme à leur foi. Ce sont notamment l'Université baptiste Acadia fondée à Wolfville (Nouvelle-Écosse) en 1838, où les examens de sciences religieuses n'ont jamais été autorisés; l'Université Queen's fondée en 1841 à Kingston (Ontario), presbytérienne à l'origine, mais non confessionnelle aujourd'hui; le Collège Victoria, fondé en 1836 par des méthodistes à Cobourg (Ontario), maintenant situé à Toronto et relevant de l'Église unie; l'Université catholique Saint-François-Xavier, fondée en 1853 à Antigonish (Nouvelle-Écosse); enfin, l'Université Mount Allison fondée en 1843 à Sackville (Nouveau-Brunswick) méthodiste au début, dirigée maintenant par l'Église unie. Après la fondation de l'Université de Toronto, l'Église anglicane a créé sa propre université en 1852, le Trinity College qui est aujourd'hui associé à l'Université de Toronto.

Le plus ancien établissement non confessionnel du Canada est l'Université McGill, fondée à Montréal en 1821, qui dispense des cours depuis 1829. Les débuts de l'Université Dalhousie d'Halifax remontent à 1818. Cependant, hormis une courte période entre

1838 et 1845, elle n'a fonctionné comme université qu'à partir de 1863.

L'Université du Manitoba a été fondée en 1877 en tant qu'établissement pouvant conférer des grades aux étudiants de trois collèges confessionnels. Elle a accordé ses premiers diplômes en 1880 et a commencé à dispenser son enseignement en 1890. Exception faite de la brève période d'autonomie du Collège agricole du Manitoba, et si l'on ne tient pas compte des établissements décernant des diplômes en théologie seulement, elle a été, jusqu'en 1967, le seul établissement de la province à conférer des grades. À partir de cette date, deux de ses collèges affiliés — le Collège de Brandon et le Collège Uni — ont obtenu le statut d'université et sont devenus l'Université de Brandon et l'Université de Winnipeg.

En 1903, l'administration des Territoires du Nord-Ouest (qui couvraient alors presque tout l'Ouest canadien à part la Colombie-Britannique) a adopté une loi autorisant la création d'une université. En 1905, la partie de ces Territoires située au sud du 60^e parallèle a été partagée pour former les provinces actuelles de l'Alberta et de la Saskatchewan, et la loi de 1903 fut remplacée par deux textes, adoptés en 1906 et en 1907, autorisant la fondation de l'Université de l'Alberta (Edmonton) et de l'Université de la Saskatchewan (Saskatoon). Chacune d'entre elles s'est plus tard dotée d'un deuxième campus, la

Participation du gouvernement fédéral à l'enseignement supérieur

première à Calgary en 1946 et la seconde à Regina en 1961. En 1966, le campus de Calgary est devenu l'Université non confessionnelle, mixte et provinciale de Calgary puis, en 1974, la filiale de l'Université de la Saskatchewan établie à Regina a coupé ses liens avec la maison mère et est devenue l'Université de Regina, établissement provincial, non confessionnel et mixte.

Par ailleurs, une loi adoptée en 1908 allait amener l'ouverture de l'Université de la Colombie-Britannique en 1915. Avant cette date, l'enseignement de niveau collégial en Colombie-Britannique était surtout dispensé par des établissements affiliés à l'Université McGill et à l'Université de Toronto. Jusqu'en 1963, l'Université de la Colombie-Britannique était la seule institution de haut savoir de la province. Cette année-là, les Collèges Notre-Dame et Victoria sont devenus l'Université Notre-Dame de Nelson et l'Université de Victoria. Une quatrième université, Simon Fraser, a reçu ses premiers étudiants en 1965. En 1977, Notre-Dame a cessé d'exister en tant qu'université.

(1) Financement des universités

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 qui créait et définissait les grandes lignes de l'État fédéral canadien, a accordé aux provinces la compétence en matière d'éducation. Toutefois, dès 1876, le gouvernement fédéral a commencé à s'occuper directement d'enseignement supérieur, en créant le Collège militaire royal de Kingston.

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, conscient de son devoir à l'égard des universités qui entre 1945 et 1947, ont vu leurs effectifs doubler en raison du retour des anciens combattants, le gouvernement fédéral leur a accordé des subventions directes pour la première fois. En 1951, par suite de la recommandation d'une commission royale sur les arts, les lettres et les sciences, le gouvernement fédéral a versé aux provinces la somme de 50 cents par habitant, à titre d'appui aux universités. Cette subvention proportionnelle à la population est passée à \$1 en 1957, à \$1,50 en 1960, à \$2 en 1962 et à \$5 en 1966.

En 1966, le gouvernement fédéral a interrompu ses subventions directes aux universités, à l'exception du soutien versé au Collège militaire royal et de l'aide en faveur de la recherche. En échange, les pouvoirs de taxation des provinces ont été accrus aux dépens du gouvernement fédéral, et celles-ci ont reçu l'assurance que des suppléments représentant 50 p. cent du

financement des universités leur seraient versés. Le montant global des transferts et paiements en faveur des provinces est passé de \$422 millions en 1967-1968 à \$1 530 millions en 1975-1976. En 1972, des modifications à la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces ont fixé à 15 p. cent le maximum annuel du taux d'augmentation de la contribution fédérale.

En 1977, en vertu de la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des accords établis, le gouvernement fédéral a transféré aux provinces d'autres points fiscaux relatifs à l'impôt sur le revenu des personnes physiques et morales, à titre d'appui à l'enseignement post-secondaire relevant de leurs compétences. La Loi de 1977 stipule également que le gouvernement fédéral doit verser aux provinces des subventions proportionnelles à leur population.

(III) Recherche

Le financement et les moyens d'existence de la recherche universitaire au Canada sont largement tributaires des fonds publics. Le gouvernement fédéral a créé trois conseils subventionnaires qui se partagent l'ensemble des différentes disciplines d'enseignement: le Conseil des recherches médicales du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Pour l'année de

fonctionnement 1980-1981, le budget global de ces trois organismes s'élève à \$286,5 millions.

(III) Aide en faveur des étudiants

La Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, adoptée en 1964, régit l'aide financière que le gouvernement fédéral verse aux étudiants qui ont besoin de soutien pour poursuivre des études à plein temps au niveau post-secondaire. En vertu du Programme de prêts aux étudiants, administré conjointement avec le régime d'aide provinciale dans neuf provinces, le gouvernement fédéral garantit les prêts consentis aux étudiants par les banques à charte et d'autres prêteurs désignés, sur la foi de certificats d'admissibilité (documents autorisant les prêts) délivrés par les provinces participant au programme.

L'aide versée dans le cadre du Programme de prêts aux étudiants est réservée aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus. Au cours de l'année 1978-1979, au-delà de 132 000 étudiants ont reçu une aide dans le cadre de ce programme, et le montant des prêts consentis cette année-là s'élevait à \$159,3 millions.

(IV) Aspects internationaux

Désireux d'élargir le rôle des universités canadiennes dans le domaine de la coopération internationale, l'Agence canadienne de développement interna-

tional (ACDI) et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) ont financé la création en 1977 du Secrétariat pour le développement international de l'Association des universités et collèges du Canada.

Le Secrétariat aidera les universités canadiennes à adapter leurs politiques de recherches en fonction des besoins des pays en développement, à prévoir une participation internationale lors de la planification des cours et à repérer dans leurs établissements les ressources les mieux désignées pour répondre aux pays du tiers monde qui, de plus en plus, requièrent les services de professeurs canadiens.

Sous les auspices du ministère des Affaires extérieures, le gouvernement fédéral a conclu avec un certain nombre de pays des accords techniques et culturels qui prévoient des échanges bilatéraux d'étudiants et de professeurs. D'autre part, certains pays comme le Venezuela et la République populaire de Chine ont conclu des ententes, soit par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, soit directement avec les universités, en vue de placer des étudiants, des chercheurs et des universitaires dans les institutions canadiennes de haut savoir.

Les universités s'intéressent d'elles-mêmes à créer et à entretenir des liens avec des établissements et des organismes du monde en développement et

du monde développé. Une enquête sur les programmes de coopération entre les universités canadiennes et les établissements étrangers, menée par l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), a révélé qu'en 1976 il existait au moins 432 programmes de ce genre visant à échanger des connaissances, des services d'experts, du personnel, des chercheurs ou des étudiants ou à collaborer dans le domaine de la recherche, de l'enseignement ou à d'autres projets.

Systemes universitaires provinciaux

Chaque province possède son propre système universitaire. En ce qui concerne les programmes et la gestion financière interne, les universités jouissent d'une autonomie quasi totale, mais, sur le plan financier, elles sont presque entièrement tributaires des provinces. Environ 85 p. cent de leurs revenus de fonctionnement sont constitués de subventions provinciales, le reste provenant des frais de scolarité et de diverses sources.

Les systèmes universitaires sont généralement formés de quatre éléments, bien que chacun d'entre eux ne se retrouve pas nécessairement dans chaque province. Le premier élément se compose des établissements individuels. Le deuxième est constitué de la collectivité des universités, c'est-à-dire de leur association volontaire pour la défense de leurs intérêts communs. En troisième lieu, toutes les provinces à l'exception de Terre-Neuve et de l'Alberta ont établi, individuellement ou collectivement (c'est le cas des provinces maritimes), une sorte d'organisme "tampon" qui sert d'intermédiaire entre le gouvernement et les universités. Destinés à maintenir l'équilibre entre la responsabilité du gouvernement à l'égard du public d'une part et l'autonomie des établissements universitaires, ces organismes sont généralement composés de membres nommés par le gouvernement pour représenter les intérêts du gouvernement, du

monde de l'enseignement et de la collectivité en général. D'une façon générale, leur mandat est de conseiller le gouvernement sur le développement de l'enseignement supérieur, de faire des recommandations sur le niveau du soutien financier à accorder aux universités et, parfois, de distribuer des subventions parmi différents établissements, ainsi que de planifier et coordonner, de concert avec les universités, la mise en oeuvre de programmes visant à répondre aux besoins didactiques d'une province ou d'une région. Quant au quatrième et dernier élément du système, il s'agit du gouvernement, qui parfois confie l'entière responsabilité de l'éducation à un seul ministre, et parfois établit un ministère distinct chargé de l'enseignement supérieur.

Il existe certains liens qui, sans créer un système universitaire unifié dans l'ensemble du pays, associent entre eux les différents systèmes provinciaux au niveau national. Mentionnons notamment le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, qui constitue un mécanisme de consultation et d'interaction pour les questions intéressant l'ensemble des gouvernements provinciaux dans le domaine de l'enseignement, et l'Association des universités et collèges du Canada qui, en tant qu'organisation bénévole réunissant les universités canadiennes, joue le même rôle pour ses membres.

Les données décrivant ci-dessous les systèmes provinciaux portent avant tout sur les grandes universités non confessionnelles. Il n'est fait aucune mention des établissements rattachés à des Églises, ni des collèges fédérés et affiliés.

Terre-Neuve: L'Université Memorial est le seul établissement du genre dans cette province. Comme il a été dit plus haut, à Terre-Neuve il n'existe pas d'intermédiaire, ou organisme tampon, entre le gouvernement et l'Université et, de ce fait, celle-ci entretient des relations directes avec le gouvernement provincial. Les questions ayant trait au financement sont confiées à un comité spécial du Cabinet chargé des affaires universitaires, tandis que les rapports courants se font au moyen de contacts directs entre l'Université et les ministères de l'Éducation et des Finances.

Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick: Les provinces maritimes comptent beaucoup d'établissements de niveau universitaire de petite et de moyenne taille (un à l'Île-du-Prince-Édouard, quatre au Nouveau-Brunswick et 13 en Nouvelle-Écosse). Aussi se sont-elles dotées d'un organisme unique, la Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes, chargé de servir d'intermédiaire entre les universités et les gouvernements des trois provinces. Créée en vue d'aider les provinces et les éta-

blissements à utiliser et à répartir plus efficacement les ressources de l'enseignement supérieur dans la région, la Commission relève du Conseil des premiers ministres des Maritimes. C'est par l'intermédiaire de ce dernier que la Commission soumet chaque année aux parlements provinciaux ses recommandations concernant le niveau d'aide financière à verser aux universités. Chaque parlement fixe lui-même le niveau de financement des établissements relevant de sa compétence; les subventions sont alors remises aux universités par la Commission (au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard), ou par le ministre de l'Éducation (en Nouvelle-Écosse) sur la recommandation de la Commission.

Les universités des provinces maritimes, de concert avec l'Université Memorial de Terre-Neuve, ont créé l'Association des universités de l'Atlantique, organisation bénévole dont l'objectif est d'assurer la haute qualité de l'enseignement en coordonnant l'enseignement supérieur et en évitant le chevauchement inutile de certains programmes. L'effort de coopération entrepris par cette association et la Commission a abouti à une formule de répartition des subventions de fonctionnement unanimement acceptée: 75 p. cent du montant total sont versés sous forme de subvention globale, tandis que les 25 p. cent qui restent sont accordés en fonction des effectifs.

Québec: Il existe neuf établissements universitaires au Québec dont le nombre d'étudiants en équivalent de plein temps varie entre 1 000 et environ 25 000. Trois d'entre eux sont des universités de langue anglaise (Bishop's, Concordia et McGill) et quatre sont de langue française (Laval, Montréal, Sherbrooke et l'Université du Québec). Cette dernière est un établissement décentralisé dont les multiples unités comprennent, entre autres, quatre universités dites "composantes", un centre d'études et un système d'enseignement à distance.

Au niveau des établissements d'enseignement, l'organisme de coordination est la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec. Cette organisation bénévole constitue un forum au sein duquel les membres peuvent échanger des renseignements et, ensemble, prendre des mesures et effectuer des études. Elle offre également un moyen de communication pratique entre le gouvernement et les universités en tant que groupe.

Au niveau du gouvernement, la responsabilité de l'enseignement supérieur a été confiée au ministère de l'Éducation et, plus particulièrement, à la Direction générale de l'enseignement supérieur. Grâce à ses rapports directs avec les universités, celle-ci prend une part active au développement de l'enseignement supérieur au Québec et alloue aux universités les fonds accordés à cet effet par le gouvernement.

Le principal conseiller du gouvernement pour les affaires universitaires est le Conseil des universités, fondé en 1969. Cet organisme peut, de sa propre initiative, faire des recommandations au gouvernement sur les besoins en matière d'enseignement supérieur et sur les mesures à prendre pour y répondre; la loi exige, en outre, que le gouvernement le consulte pour certaines questions comme le niveau et la répartition du budget annuel de soutien aux universités, mais le gouvernement n'est pas tenu d'adopter ses recommandations.

Le Conseil supérieur de l'éducation, créé en 1964, donne des avis au gouvernement sur tous les niveaux d'enseignement. L'un de ses comités permanents, la Commission de l'enseignement supérieur, est chargé particulièrement des questions universitaires. Bien que le gouvernement soit tenu de consulter ce dernier pour certaines questions, le Conseil des universités, plus spécialisé, est devenu, depuis sa création en 1969, son principal conseiller en affaires universitaires.

Ontario: L'éducation post-secondaire incombe au ministère des Collèges et des Universités dont la Division des affaires universitaires a pour rôle d'établir et d'analyser la politique en cette matière et de s'occuper du système universitaire subventionné par la province. Celui-ci compte 18 établissements: 15 universités (Brock, Carleton, Guelph, Lakehead, Laurentienne,

McMaster, Ottawa, Queen's, Toronto, Trent, Waterloo, Western Ontario, Wilfrid Laurier, Windsor et York) et trois instituts (*Ontario College of Art, Ontario Institute for Studies in Education* et *Ryerson Polytechnical Institute*). Ces établissements varient beaucoup quant au nombre de leurs effectifs: en équivalent de plein temps, sept d'entre eux comptent moins de 5 000 étudiants, six en comptent un nombre compris entre 5 000 et 12 000, quatre entre 12 000 et 19 000, alors que l'Université de Toronto à elle seule en compte plus de 35 000.

Les 15 universités financées par la province sont membres du Conseil des universités de l'Ontario. Cet organisme sert de point de contact pour les universités, il participe au processus de prise de décision de l'ensemble du système, agit en tant que porte-parole des membres pour les questions qui touchent l'ensemble des établissements et maintient la liaison entre les universités d'une part et le gouvernement et ses organismes de l'autre.

Le Conseil des affaires universitaires de l'Ontario est l'organisme intermédiaire entre le gouvernement et les universités. En tant que principal conseiller pour les questions liées au secteur universitaire, il examine les propositions concernant le financement annuel présenté par chaque établissement ainsi que par le Conseil des universités de l'Ontario, puis fait des recommandations au gouvernement

quant au niveau du budget de soutien aux universités et à sa répartition.

Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique: Les quatre provinces de l'Ouest ne disposent pas d'un système universitaire unique, mais il existe deux organismes qui servent à entretenir des liens d'une province à l'autre. Le *Western Canada Post-Secondary Co-ordinating Committee* permet aux quatre ministres provinciaux responsables de l'éducation supérieure de se retrouver pour discuter et appliquer certaines mesures. En outre, le *Council of Western Canadian University Presidents (COWCUP)* représente les universités de la région. A titre d'exemple de la coopération dans l'Ouest, mentionnons un accord interprovincial visant à centraliser la formation des vétérinaires par la création d'une seule école pour la région, le *Western College of Veterinary Medicine* qui fait partie de l'Université de la Saskatchewan.

Les systèmes universitaires du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique ont beaucoup de traits communs. Tout d'abord, chacune des trois provinces ne compte qu'un nombre relativement restreint d'universités: trois au Manitoba (Brandon, Manitoba et Winnipeg), deux en Saskatchewan (Regina et Saskatchewan) et trois en Colombie-Britannique (Colombie-Britannique, Simon Fraser et Victoria). Ensuite,

dans chaque province, le gouvernement a créé un organe consultatif chargé de servir d'intermédiaire entre le ministre responsable de l'éducation supérieure et les universités. Ce sont le *Universities Grants Commission* (au Manitoba), la *Saskatchewan Universities Commission* et le *Universities Council of British Columbia* (en Colombie-Britannique). Outre leurs fonctions générales de conseillers et leur rôle dans la planification et la coordination de l'enseignement universitaire, ces organismes ont pour mandat d'examiner les demandes budgétaires des universités, de conseiller leurs gouvernements quant au niveau du financement total et de répartir les fonds alloués par les gouvernements entre les différents établissements.

En Alberta, il n'existe aucun organe intermédiaire entre le gouvernement et les universités. C'est au ministère de l'Éducation avancée et de la Main-d'oeuvre qu'incombe la planification et la coordination de l'éducation supérieure. Les questions relatives aux demandes budgétaires et aux subventions provinciales sont réglées directement avec les institutions.

Le secteur universitaire se compose de quatre établissements: l'Université de l'Alberta qui compte environ 19 000 étudiants à plein temps; Calgary, où les effectifs s'élèvent à quelque 11 000 étudiants; Lethbridge, avec environ 1 500 étudiants, et enfin Athabasca, fondée en 1970, qui offre des services

d'enseignement à distance. En vue d'assurer la coordination entre ces établissements, la loi albertaine sur les universités a créé le *Universities Co-ordinating Council*. Conseil formé de représentants des quatre universités, et chargé d'instruire toutes les questions exigeant des décisions ou des mesures conjointes et de donner des conseils aux universités et au gouvernement.

Administration des établissements

Les lois civiles concernant la création de nouveaux établissements ou la transformation d'établissements déjà existants sont habituellement adoptées par les parlements provinciaux, sauf dans le cas des collèges militaires fédéraux et de quelques établissements fondés en vertu d'une loi du parlement canadien.

Le système des deux assemblées ou système bicaméral d'administration des universités est en vigueur dans tous les établissements canadiens sauf trois. Lorsqu'un établissement est juridiquement constitué, la direction en est remise à un organisme directeur, généralement appelé conseil d'administration. La plupart du temps, il comprend des représentants du gouvernement, de l'industrie, de l'administration universitaire, du corps professoral, des associations étudiantes des différents cycles, ainsi que d'anciens étudiants. Il a pour rôle d'assurer la conservation des biens et d'augmenter les moyens

de l'établissement, de superviser ses opérations financières et d'entretenir ses relations avec les gouvernements et le grand public.

La responsabilité effective de toutes les questions pédagogiques est, en règle générale, confiée à un sénat. Dans la plupart des cas, celui-ci se compose principalement de représentants des professeurs et des administrateurs de l'université auxquels s'ajoutent le plus souvent des délégués des étudiants. La direction du sénat relève ordinairement d'un membre nommé d'office et, dans un certain nombre d'universités, cette personne agit en tant que président d'assemblée. Les sénats sont responsables de questions comme les admissions, les cours offerts, l'élaboration des programmes, les mesures disciplinaires et l'attribution des diplômes.

Trois universités, l'Université d'Athabasca, l'Université Laval et l'Université de Toronto ont adopté le système unicaméral d'administration, où un seul organisme cumule les fonctions du conseil d'administration et du sénat.

Outre le président ou recteur, les hauts responsables sont: les vice-présidents ou vice-recteurs, dont chacun est généralement chargé d'un secteur particulier de la vie universitaire (questions pédagogiques, administration, finances, recherche); le secrétaire général (*registrar* dans les universités anglophones) qui remplit souvent les fonctions de secrétaire des différents

comités et dont le bureau s'occupe habituellement des admissions, des horaires et des dossiers des étudiants; le trésorier (appelé souvent administrateur ou économiste) dont le bureau s'occupe des opérations financières courantes, y compris la perception des droits de scolarité, ainsi que les doyens et les chefs de département qui administrent les affaires du corps professoral et des sections. Parmi les autres postes de l'administration, mentionnons ceux d'agent d'admission, de doyen des hommes et des femmes, de bibliothécaire, d'agent d'expansion, d'agent d'information et de relations extérieures, d'administrateur de la recherche et d'agent de recherche institutionnelle.

Corps professoral

Au niveau inférieur du corps professoral se trouve le poste de chargé de cours. Les nominations se font généralement pour un an et les candidats doivent, en principe, détenir une maîtrise. La plupart du temps, cependant, les nouveaux enseignants sont recrutés au niveau du professeur assistant. Ils sont ensuite admissibles à des promotions aux rangs de professeur agrégé et de professeur titulaire.

L'appartenance à un corps professoral suppose généralement un doctorat. Certains candidats sont recrutés avant l'obtention de leur diplôme, étant entendu qu'ils poursuivront leurs études de doctorat. Dans certaines

facultés menant à des professions libérales, il arrive que des professeurs soient choisis pour leurs seules compétences professionnelles, mais de plus en plus, les diplômes du plus haut niveau sont exigés. De 1958-1959 à 1978-1979, la proportion des professeurs d'université à plein temps titulaires d'un doctorat est passée de 42 p. cent à 63 p. cent

L'augmentation du nombre et de la taille des universités canadiennes au cours des années 60 a nécessité le recrutement de nombreux professeurs, dont un bon nombre venaient de l'étranger. Toutefois, des modifications récentes à la réglementation fédérale en matière d'immigration et d'emploi visent à ce que l'on fasse tous les efforts possibles pour recruter des Canadiens qualifiés avant d'engager des non-Canadiens.

La plupart des postes vacants sont annoncés dans *Affaires universitaires*, périodique d'information et d'opinion publié dix fois par an par l'AUCC. Ce bulletin est diffusé à titre gratuit aux membres des institutions qui font partie de l'AUCC. L'abonnement annuel est de \$7 par courrier ordinaire au Canada et, de \$10,50 par courrier de première classe; pour l'étranger, il est de \$8,25 par voie normale et de \$14 par courrier aérien. Le numéro coûte \$1,50 au Canada et \$3 à l'étranger. Certaines vacances sont également annoncées dans le bulletin de l'Association canadienne des professeurs d'université.

L'apparition des syndicats de professeurs est relativement récente au Canada. Le premier a été créé en 1970 et la première convention collective signée en 1974. En 1980, plus de 72 p. cent des membres à plein temps du corps professoral des universités canadiennes faisaient partie d'unités de négociation collective — qu'il s'agisse de groupes reconnus par la loi provinciale du travail ou régis par un "régime spécial" non soumis au parlement provincial. Les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Alberta interdisent l'accréditation des syndicats de professeurs.

La plupart des universitaires font partie d'une association locale de professeurs qui, pour les membres des syndicats de professeurs, agit en tant qu'agent négociateur. Les associations locales sont regroupées en fédérations provinciales et en un organisme national, l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU) (au Québec, elles sont membres de la Fédération des associations de professeurs d'université du Québec qui, elle-même, détient un statut particulier au sein de l'ACPU).

Catégories d'établissements

Au Canada, les établissements d'enseignement post-secondaire autorisés à conférer des grades sont généralement appelés universités. Toutefois, plusieurs portent le nom de collège, quelques-uns d'institut et l'un d'entre eux d'école.

Une université ou un collège peut être associé à une autre université (souvent appelée université "mère") en tant qu'établissement fédéré ou affilié, ou comme composante. L'établissement fédéré est responsable de sa propre administration et a le droit de conférer des grades; tant qu'il fait partie de la fédération, sa faculté de décerner seul des grades est suspendue, en tout ou en partie. Les établissements affiliés sont responsables de leur propre administration, mais ils ne sont pas autorisés à décerner des grades. Quant aux composantes, universités ou collèges, elles font partie intégrante de l'université mère, tant pour l'administration que pour l'enseignement.

On compte 65 établissements décernant des grades au Canada, dont 12 ont suspendu leur droit de décerner seul des grades pendant la durée de leur fédération avec d'autres universités. Sur ces 65 établissements, six dispensent leur enseignement en français. Les autres sont fondamentalement des établissements de langue anglaise, mais quatre d'entre eux comptent parmi leurs composantes ou établissements affiliés, une faculté où au moins une partie des cours menant à un diplôme est donnée en français. Presque toutes les universités et leurs établissements affiliés sont mixtes. Brescia est le seul qui n'accepte que les femmes. Aucun établissement n'est exclusivement réservé aux hommes.

La taille et la complexité des universités varient beaucoup. Certaines comptent plus de 20 000 étudiants à plein temps et une douzaine de collèges, facultés et écoles, tandis que d'autres ont des effectifs inférieurs à 1 000. Le nombre total des étudiants à plein temps s'élève actuellement à environ 375 000, auxquels s'ajoutent les étudiants à temps partiel inscrits à des cours menant à des grades qui représentent plus de la moitié de ce nombre.

Conditions d'admission

Comme l'enseignement, au Canada, est un domaine de compétence provinciale, chaque province confère ses propres certificats de fin d'études secondaires. Les universités canadiennes exigent comme condition minimale d'admission le certificat accordé par la province où elles se trouvent, mais toutes acceptent les certificats des autres provinces comme titre équivalent.

Les élèves commencent leurs études post-secondaires à l'âge de 17 ou 18 ans, après 11 à 13 ans de cours primaire et secondaire. À Terre-Neuve, ils entrent à l'université après 11 ans de scolarité; en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, l'admission à l'université suppose 12 années de scolarité; en Ontario, 13 années d'études sont exigées. Au Québec, le cours secondaire se termine après la 11^e année, mais les élèves qui désirent entrer à l'université doivent d'abord accomplir deux années dans un Collège d'enseignement général et professionnel (CÉGEP).

Certains programmes menant à des diplômes professionnels en arts et en sciences, sont accessibles dès la fin de l'école secondaire, l'agriculture, le génie et la pharmacie, par exemple. D'autres facultés exigent des candidats qu'ils aient d'abord satisfait, en tout ou en partie, aux exigences d'un premier diplôme en arts ou en sciences.

La plupart des universités font preuve de souplesse pour l'admission aux programmes de premier cycle (généralement en arts et en sciences) des personnes dont la scolarité ne satisfait pas aux exigences courantes, à condition qu'elles aient cessé d'étudier depuis un certain nombre d'années et qu'elles montrent des dispositions pour les études universitaires. Le plus fréquemment, ce type de "certificat d'admission pour adultes" exige que les candidats soient âgés d'au moins 21 ans et qu'ils aient cessé de suivre des cours à plein temps depuis au moins deux ans. Les calendriers des différents établissements contiennent les exigences détaillées d'admission. Le *Répertoire des universités canadiennes* publié chaque année par l'Association des universités et collèges du Canada, contient également des renseignements utiles sur les programmes universitaires, les conditions d'admission et les frais. Le prix du répertoire de 1980 est de \$9 au Canada, \$11 aux États-Unis et \$12,50 dans les autres pays. Toutes les universités canadiennes admettent les étudiants de l'étranger et précisent généralement dans leur calendrier et dans le *Répertoire des universités canadiennes* comment elles établissent les équivalences entre les diplômes obtenus à l'étranger et les exigences canadiennes.

Pour pouvoir étudier au Canada, les candidats étrangers sont tenus de se procurer une autorisation et/ou un visa d'étudiant auprès d'un représentant du

gouvernement canadien dans leurs pays d'origine. D'après les règlements de l'immigration, les candidats doivent donner l'assurance qu'ils sont admis dans une université ou un autre établissement d'enseignement approuvé, et qu'ils possèdent les ressources financières suffisantes pour assumer toutes leurs dépenses au Canada, y compris les frais de scolarité, de logement et de subsistance, ainsi que leur voyage de retour. La validité des autorisations et des visas d'étudiant est limitée à un programme précis, à une période donnée et à un établissement particulier, et ils ne peuvent être modifiés une fois que l'étudiant est entré au Canada.

Pour les étudiants venant de l'étranger ayant fait leurs études dans une langue autre que celle de l'université où ils se proposent de s'inscrire, il est habituellement nécessaire de démontrer leur connaissance de cette langue. Les établissements de langue française établissent leurs propres tests. Les universités de langue anglaise acceptent les candidats qui réussissent aux tests internationaux comme le test d'anglais langue seconde (*English as a Foreign Language* (TOEFL)) et, parfois, celui de l'Université du Michigan (*University of Michigan English Language Test*) ou le certificat de Cambridge (*University of Cambridge Certificate of Proficiency in English*). En outre, la plupart du temps, les universités canadiennes exigent que les dossiers concernant les études anté-

rieures soient accompagnés d'une traduction notariée en anglais ou en français, selon le cas.

Par ailleurs, certaines universités limitent le nombre d'étudiants étrangers admis dans quelques-unes de leurs facultés.

Année universitaire

Pour la plupart des étudiants à plein temps, l'année universitaire se répartit en deux semestres d'une durée légèrement inférieure à quatre mois: de septembre à décembre et de janvier à avril.

En outre, la plupart des universités organisent un trimestre estival de six semaines qui va du début de juillet au milieu d'août, et certaines offrent également des cours pendant la période intermédiaire de quatre semaines à la fin du printemps. Une autre formule moins fréquente prévoit un enseignement toute l'année avec des cours répartis en trois semestres, le troisième allant de mai à août.

Là où le système des deux semestres est en vigueur, les étudiants commencent généralement en septembre, bien qu'il leur soit possible, à l'occasion, de s'inscrire en janvier. Dans les établissements où le calendrier est composé de trois semestres, les étudiants peuvent s'inscrire pour l'un ou l'autre semestre, ou les trois.

Plus d'une douzaine d'universités organisent, dans certaines facultés, des études selon un régime dit coopératif

en vertu duquel un semestre d'études sur le campus alterne avec une période équivalente d'emploi à plein temps qui permet l'acquisition d'expérience sous supervision.

Études à temps partiel

Les étudiants à temps partiel disposent de différentes possibilités. Le plus souvent, les cours se donnent en fin d'après-midi ou dans la soirée, ou les deux, pendant les semestres universitaires normaux. Ces cours sont dispensés sur le campus ou dans les régions desservies par l'université (certaines localités sont situées à des distances pouvant aller jusqu'à 500 km). L'éventail des possibilités est encore plus grand dans les universités qui offrent des services extérieurs, notamment des cours par correspondance, que complètent les bandes magnétiques, les émissions de radio et de télévision et les bandes magnétoscopiques.

Étudiants

Comme on le constatera dans le tableau ci-dessous, le nombre des étudiants à plein temps inscrits dans les

universités a légèrement fléchi au cours des dernières années:

Année universitaire	Inscriptions à plein temps
	Milliers
1930-1931	32,9
1940-1941	36,3
1950-1951	68,3
1960-1961	113,3
1970-1971	316,9
1975-1976	340,8
1976-1977	349,2
1977-1978	347,0
1978-1979	341,1

Parmi les 341 100 étudiants à plein temps inscrits en 1978-1979, 34 300, soit environ 10 p. cent étaient des étudiants de deuxième et troisième cycles.

En 1978-1979 on comptait 123 000 étudiants à temps partiel inscrits dans les universités et collèges du Canada. De ce nombre, 24 300, soit 19,6 p. cent, étaient des étudiants de deuxième et troisième cycles.

Le nombre d'étudiants étrangers à plein temps inscrits dans les universités canadiennes en 1978-1979 s'élevait à 39 267. Ils venaient d'Asie (33,9 p. cent), d'Europe (30 p. cent), des États-Unis (17,7 p. cent) et d'Afrique (7,1 p. cent).

En 1978, le nombre de grades, diplômes et certificats décernés a été de 117 683, soit une augmentation de

5,1 p. cent par rapport à l'année précédente. Pour les deuxième et troisième cycles cette augmentation était de 5,6 p. cent et pour le premier cycle, de 5 p. cent.

Frais scolaires

Les dépenses que représente l'enseignement au Canada sont fortement subventionnées, surtout par les gouvernements. Les frais de scolarité versés par les étudiants ne représentent que 15 p. cent du revenu global de fonctionnement des universités. Pour un étudiant à plein temps, ces frais peuvent varier entre \$450 pour une année universitaire de deux semestres en arts ou en sciences à plus de \$1 200 dans les facultés de médecine et d'art dentaire.

Dans six provinces, l'Alberta, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, on impose des frais de scolarité beaucoup plus élevés aux étudiants étrangers. Ils se situent entre \$968 et \$1 700 selon le programme d'études.

Les autres dépenses des étudiants englobent les livres, les fournitures et les instruments de même que les droits de participation aux activités étudiantes. En outre, ceux-ci doivent assumer les mêmes dépenses que le reste de la population canadienne: logement, alimentation, blanchissage, transport, soins de santé, habillement et loisirs. Un étudiant qui n'habite pas

dans sa famille peut dépenser entre \$4 600 et \$7 600 pour chaque période de 12 mois.

Pour couvrir une partie de ces frais, le gouvernement du Canada a institué le Programme canadien des prêts aux étudiants, dont il a déjà été question dans le présent document. En outre, les provinces accordent une aide remboursable et (ou) non remboursable sous forme de subventions, de bourses d'études ou de bourses de spécialisation. Cette forme d'aide n'est accordée qu'aux citoyens canadiens et aux émigrants reçus qui sont domiciliés dans la province en question depuis plus d'un an.

Certains ministères fédéraux accordent des bourses. En outre, de nombreuses bourses d'études et de spécialisation sont offertes par des organismes privés, à tous les niveaux de l'enseignement supérieur. Relativement peu de bourses d'inscription sont accessibles aux étudiants étrangers, mais après une année d'études supérieures au Canada, ceux-ci peuvent habituellement en solliciter pour terminer leur cours, au même titre que les étudiants canadiens.

ANNEXE I

Universités et collèges canadiens autorisés à conférer des grades

(Les effectifs à plein temps pour l'année 1979-1980 figurent entre parenthèses.)

TERRE-NEUVE

Memorial University of Newfoundland, St. John's (6 476) — degrees in arts, science, education, engineering, medicine, nursing, physical education, social work, business administration and commerce, forestry.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

University of Prince Edward Island, Charlottetown (1 332) — degrees in arts, science, business administration, education, engineering, home economics, music.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Acadia University, Wolfville (2 640) — degrees in arts, science, applied science, secretarial science, business administration, education, home economics, music, recreation and physical education, theology.

Dalhousie University, Halifax (6 623) — degrees in arts, science, commerce, costume studies, dentistry, education, engineering, environmental studies, human and communication disorders, law, library science, medicine, music, nursing, pharmacy, physical education, physiotherapy, public administration, social work.

University of King's College, Halifax (378) — degrees in arts, science, divinity, journalism.

Mount Saint Vincent University, Halifax (1 541) — degrees in arts, science, business, education, home economics, public relations.

Nova Scotia Agricultural College, Truro (427) — degrees in agriculture

Nova Scotia College of Art and Design, Halifax (470) — degrees in design, fine arts and art education.

Université Sainte-Anne, Church Point (185) — degrees in animation, arts, business administration, education, science, secretarial sciences.

St. Francis Xavier, Antigonish (2 070) — degrees in arts, science, secretarial arts, business, education, engineering, home economics, nursing, social leadership.

St. Mary's University, Halifax (2 097) — degrees in arts, science, commerce, education, engineering.

Technical University of Nova Scotia, Halifax (781) — degrees in architecture, engineering.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Université de Moncton, Moncton (2 779) — grades offerts en arts, administration, droit, éducation, génie, sciences domestiques, sciences infirmières, sciences pures, sciences sociales et du comportement.

Mount Allison University, Sackville (1 468) — degrees in arts, science, commerce education, engineering, fine arts, music, secretarial science, theology.

University of New Brunswick, Fredericton (6 252) — degrees in arts, science, business administration, computer sciences, education, engineering, forestry, law, nursing, physical education and recreation.

St. Thomas University, Fredericton (685) — degrees in arts, education, social work.

QUÉBEC

Bishop's University, Lennoxville (888) — degrees in arts, science, business administration, education, theology.

Concordia University, Montréal (10 636) — degrees in arts and science, commerce, engineering, fine arts.

Université Laval, Québec (17 543) — grades offerts en arts, sciences et génie, activité physique, actuariat, administration, architecture/aménagement du territoire, droit, éducation, enseignement, études anciennes, lettres, musique, sciences agronomiques et de l'alimentation, sciences forestières et géodésiques, sciences humaines et sociales, sciences de la santé.

McGill University, Montréal (14 999) — degrees in arts, science, agriculture, architecture, computer sciences, dentistry, education, engineering, food science, human communication disorders, law, library science, management, medicine, music, nursing, physical and occupational therapy, religious studies, social work, urban planning.

Université de Montréal, Montréal (18 532) — grades offerts en administration des affaires, administration des services de santé, aménagement, architecture, urbanisme, droit, éducation physique, études médiévales, génie, histoire et sociopolitiques des sciences, hygiène, médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, musique, optométrie, pharmacie, réadaptation, sciences de l'éducation, sciences humaines et sociales, sciences infirmières, sciences pures, théologie.

Université du Québec, Siège social à Ste-Foy (14 604) — quatre composantes: Montréal, Chicoutimi, Trois-Rivières, Rimouski; trois écoles supérieures: l'École nationale d'administration publique, l'École de technologie supérieure et le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois; deux instituts de recherche: l'Institut national de la recherche scientifique et l'Institut Armand Frappier; et une autre composante: La Télé-Université. — Grades offerts en administration, beaux-arts et arts appliqués, design de l'environnement, droit, éducation, études plurisectorielles, ingénierie, lettres, sciences de la santé, sciences humaines et sociales, sciences pures et appliquées, services publics et communautaires.

Université de Sherbrooke, Sherbrooke (6 731) — grades offerts en administration, arts, droit, éducation physique et sportive, génie, médecine, notariat, pédagogie, sciences, théologie.

ONTARIO

Brock University, St. Catharines (2 170) — degrees in arts, science, administration, education, physical education.

Carleton University, Ottawa (9 228) — degrees in arts, science, architecture, commerce, engineering, industrial design, journalism, public administration, social work.

Collège dominicain de philosophie et de théologie, Ottawa (176) — grades offerts en philosophie, théologie, pastorale.

University of Guelph, Guelph (9 421) — degrees in arts, science, agricultural science, hotel and food administration, landscape architecture, engineering, veterinary medicine, family and consumer studies.

Lakehead University, Thunder Bay (2 519) — degrees in arts, science, education, business administration, engineering, forestry, library technology, nursing, physical and health education.

Laurentian University, Sudbury (2 615) — degrees in arts, science, commerce, sports administration, education, engineering, nursing, translation and interpretation, physical and health education, social work. Bilingue.

McMaster University, Hamilton (9 469) — degrees in arts, science, commerce, engineering, medicine, music, nursing education, physical education, social work, theology.

University of Ottawa/Université d'Ottawa, Ottawa (11 708) — degrees in arts, science, administration, canon law, criminology, education, engineering, health administration, international cooperation, kimanthropology, law, medicine, mission studies, music, nursing, philosophy, physical education, psychology, recreation, planning, social sciences, theology.

Queen's University, Kingston (10 278) — degrees in arts, science, business, music, applied science, law, medicine, nursing, education, physical education, rehabilitation therapy, divinity, theology.

Royal Military College of Canada, Kingston (676) — degrees in arts, science, engineering.

Ryerson Polytechnical Institute, Toronto (9 205) — degrees in applied arts, arts, business, community services, technology.

University of Toronto, Toronto (33 197) — degrees in arts, science, architecture, commerce, community health, computing and data processing, dentistry, education, engineering, forestry, landscape architecture, law, library science, medicine, museology, music, nursing, pharmacy, physical and health education, social work, urban and regional planning.

Trent University, Peterborough (2 126) — degrees in arts and science.

University of Waterloo, Waterloo (14 208) — degrees in arts, science, architecture, engineering, environmental studies, human kinetics and leisure studies, integrated studies, mathematics, optometry, urban and regional planning.

University of Western Ontario, London (16 435) — degrees in arts, science, business administration, dentistry, education, engineering, science, journalism, law, library and information science, medical rehabilitation, medicine, music, nursing, physical education, social sciences, social work, theology.

Wilfrid Laurier University, Waterloo, (3 460) — degrees in arts, science, business and economics, divinity, music, social work.

University of Windsor, Windsor (6 160) — degrees in arts, science, business administration, computer science, education, engineering, fine arts, human kinetics, law, music, nursing, social work.

York University, Downsview (11 396) — degrees in arts, science, environmental studies, fine arts, education, administrative studies, law.

MANITOBA

Brandon University, Brandon (957) — degrees in arts, science, education, general studies, music.

University of Manitoba, Winnipeg (12 477) — degrees in arts, science, administrative studies, agriculture, architecture, engineering, fine arts, home economics, interdisciplinary, law, medical rehabilitation, medicine, music, nursing, pharmacy, physical education, social work, education, dentistry.

University of Winnipeg, Winnipeg (2 288) — degrees in arts, science, education, theology.

SASKATCHEWAN

University of Saskatchewan, Saskatoon (9 275) — degrees in arts, science, agriculture, commerce, dentistry, education, engineering, fine arts, home economics, law, medicine, music, nursing, pharmacy, physical education, physical therapy, religious studies, theology, veterinary medicine, vocational agriculture.

University of Regina, Regina (3 556) — degrees in arts, science, administration, education, engineering, social work.

ALBERTA

Athabasca University, Edmonton (82) — degrees in general arts, general studies, administration.

The University of Alberta, Edmonton (18 075) — degrees in arts, science, agriculture and forestry, community development, commerce, dentistry, education, engineering, fine arts, food science, home economics, law, library science, medicine, music, nursing, pharmacy and pharmaceutical sciences, physical education, and recreation, rehabilitation medicine, theology.

The University of Calgary, Calgary (10 738) — degrees in arts, science, education, environmental design, fine arts, law, medicine, music, nursing, commerce, engineering, physical education, social work.

The University of Lethbridge, Lethbridge (1 470) — degrees in arts and science, fine arts, music, education, management arts.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

The University of British Columbia, Vancouver (19 468) — degrees in arts, science, agriculture, architecture, commerce and business administration, community and regional planning, dentistry, education, engineering, forestry, home economics, law, librarianship, medicine, music, nursing, pharmacy, physical education, rehabilitation medicine, social work.

Royal Roads Military College, Victoria (250) — degrees in arts and science.
Simon Fraser University, Burnaby (6 664) — degrees in arts, science, business administration, communication studies, computing science, criminology, education, general studies, kinesiology, natural resources.
University of Victoria, Victoria (5 472) — degrees in arts, science, education, law, fine arts, human and social development.

... and the ...
... and the ...
... and the ...

SECTION 1

... and the ...
... and the ...
... and the ...

SECTION 2

... and the ...
... and the ...
... and the ...

SECTION 3

... and the ...
... and the ...
... and the ...

... and the ...
... and the ...
... and the ...

SECTION 4

... and the ...
... and the ...
... and the ...

ANNEXE II

Adresses des organismes mentionnés dans le texte

- Agence canadienne de développement international*: Place du Centre, 200, promenade du Portage, Hull, Québec, K1A 0G4
- Association canadienne des professeurs d'université*: 75, rue Albert, Ottawa, Ontario K1P 5E7
- Association des universités et collèges du Canada*: 151, rue Slater, Ottawa, Ontario, K1P 5N1
- Association of Atlantic Universities*: 6080, rue Young, Pièce 702, Halifax, Nouvelle-Écosse, B3K 5L2
- Centre de recherches pour le développement international*: 60, rue Queen, Ottawa, Ontario, K1G 3H9
- Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec*: C.P. 124, Succursale Place Desjardins, Montréal, Québec, H5B 1B3
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada*: 255, rue Albert, B.P. 1610, Ottawa, Ontario, K1P 6G4
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie*: Édifice du CNR M-58 Chemin Montréal, Ottawa, Ontario, K1A 0R6
- Conseil de recherches médicales du Canada*, Édifice Jeanne-Mance, 20^e étage, Parc Tunney, Ottawa, Ontario, K1A 0W9
- Conseil des affaires universitaires de l'Ontario*: 700, rue Bay, 7^e étage, Toronto, Ontario, M5H 2T8
- Conseil des ministres de l'Éducation du Canada*: Pièce 5500, 252, rue Bloor ouest, Toronto, Ontario, M5S 1B5
- Conseil des universités du Québec*: 2700, boulevard Laurier, 8^e étage, Ste-Foy, Québec, G1V 2L8
- Conseil supérieur de l'éducation*: 1035, rue de Lachevrotière, Québec, Québec, G1R 5A5
- Council of Ontario Universities*: 130, rue St. George, Pièce 8039, Toronto, Ontario, M5S 2T4
- Council of Western Canadian University Presidents*: a/s Bureau du Président, Université de Calgary, 2920, 24^e av. N.O., Calgary, Alberta, T2N 1N4
- Department of Advanced Education and Manpower, Alberta*: Édifice Devonian, 5^e étage, 11160, av. Jasper, Edmonton, Alta. T5K 0L1
- Fédération des associations de professeurs d'université du Québec*: J.L. Roy, président, Département d'histoire, Université McGill, Édifice F. Cyril James, 845 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H3A 2T5

- International Development Office*: 151, rue Slater, Ottawa, Ontario, K1P 5N1
- Manitoba Universities Grants Commission*: 395, rue Berry, Pièce 11, Winnipeg, Manitoba, R3J 1N6
- Maritime Provinces Higher Education Commission*: King's Place, B.P. 6000, Fredericton, Nouveau-Brunswick, E3B 5H1
- Ministère de l'Éducation du Québec*: 1035, rue de Lachevrotière, Québec, Québec, G1R 5A5
- Ministère des Affaires extérieures*: Édifice Lester B. Pearson, 125, Promenade Sussex, Ottawa, Ontario, K1A 0G2
- Ministère des Collèges et Universités de l'Ontario*: 22^e étage, Édifice Mowat, Queen's Park, Toronto, Ontario, M7A 1L2
- Saskatchewan Universities Commission*: 2302, av. Arlington, Saskatoon, Saskatchewan, S7J 3L3
- Universities Council of British Columbia*: 805, Broadway ouest, Pièce 500, Vancouver, Colombie-Britannique, V5Z 1K1

ANNEXE III

Bibliographie sur l'enseignement supérieur au Canada

Bibliographies, répertoires et index.

- Association des Universités et Collèges du Canada. *Répertoire canadien des fondations et organismes subventionnaires*. 4e éd. Rédacteur: Allan Arlett. Ottawa, Ont., AUCC, 1978. 1 vol. (feuilles mobiles)
- Association of Universities and Colleges of Canada. *The Canadian directory to foundations and granting agencies*. 4th ed. Edited by Allan Arlett. Ottawa, Ont., AUCC, 1978. 1 vol. (looseleaf)
- Association of Universities and Colleges of Canada/Association des Universités et Collèges du Canada. *Select bibliography on higher education/Bibliographie sélective sur l'enseignement supérieur, 1961-* . Ottawa, Ont. AUCC, 1961- . trimestriel.
- Association of Universities and Colleges of Canada. Library. *Bibliographies, 1967-* . Ottawa, Ont., AUCC, 1967- . looseleaf for updating. (Selected subject bibliographies pertaining to higher education)
- Directory of Canadian universities/Répertoire des universités canadiennes, 1977-* . Ottawa, Ont., Association des Universités et Collèges du Canada, 1978- . annuel.
- Directory of Canadian universities: academic and administrative officers/Répertoire des universités canadiennes: dirigeants et administrateurs*. Ottawa, Ont., Association des Universités et Collèges du Canada, 1977- . annuel.
- Directory of federally supported research in universities/Répertoire de la recherche subventionnée dans les universités par le gouvernement fédéral, 1972/73-* . Ottawa, Ont., Canada Institute for Scientific and Technical Information, 1973- . annuel.
- Harris, Robin S. *A bibliography of higher education in Canada/Bibliographie de l'enseignement supérieur au Canada*. Robin S. Harris et Arthur Tremblay. Toronto, Ont., University of Toronto Press, 1960. 158 p. Suppléments de 1965 et de 1971; édition de 1980 sous presse.
- An index to Canadian university newspapers; a supplement to the select bibliography on higher education/Index de journaux universitaires canadiens, 1979-* . Supplément de la bibliographie sélective sur l'enseignement supérieur, Ottawa, Ont., Association des Universités et Collèges du Canada, 1979, trimestriel.
- Inventory of research into higher education in Canada/Inventaire des recherches sur l'enseignement supérieur au Canada. 1975-* . Ottawa, Ont., Association des Universités et Collèges du Canada, 1975- . annuel.

Roberts, Hazel J. *Collective bargaining in higher education: a bibliography/Le syndicalisme et l'enseignement supérieur: une bibliographie*. Ottawa, Ont., Association des Universités et Collèges du Canada, 1979. 86 p. Suppléments trimestriels disponibles.

Général

Association des Universités et Collèges du Canada. *L'attitude de l'université concernant les inscriptions et les possibilités de carrière, la politique en matière d'admission, l'éducation permanente et les collèges communautaires*. Ottawa, Ont., AUCC, 1977. 131 p. (L'AUCC et les politiques universitaires, no. 1)

Association of Universities and Colleges of Canada. *The role of the university with respect to enrolments and career opportunities, admission policies, continuing education and community colleges*. Ottawa, Ont., AUCC, 1977, 110 p. (AUCC policy studies, no. 1)

Association of Universities and Colleges of Canada/Association des Universités et Collèges du Canada. *Composition of governing bodies of Canadian universities and colleges/Composition des organismes administratifs des universités et collèges du Canada, 1975*. Ottawa, Ont., AUCC, 1975. 51 p.

Association of Universities and Colleges of Canada/Association des Universités et Collèges du Canada. *Survey of programmes of cooperation established between Canadian universities and foreign institutions/Enquête sur les programmes de coopération établis entre les universités canadiennes et les établissements étrangers, 1976*. Ottawa, Ont., AUCC, 1977. 146 p.

Boyd, Monica. *Écarts dans les traitements et les rangs au cours des années 1970: comparaison entre les professeurs de sexe masculin et les professeurs de sexe féminin en emploi à plein temps dans les universités et collèges du Canada*. Ottawa, Ont., Association des Universités et Collèges du Canada, 1980, 67 p.

Boyd, Monica. *Rank and salary differentials in the 1970's: a comparison of male and female full-time teachers in Canadian universities and colleges*. Ottawa, Ont., Association of Universities and Colleges, 1979. 59 p.

Council of Ontario Universities. *Citizenship of students and faculty in Canadian universities: a statistical report*. Prepared by the Research Division of COU on behalf of AUCC. Ottawa, Ont., Association of Universities and Colleges of Canada, 1979. 131 p. (AUCC policy studies, no. 2)

Harris, Robin S. *A history of higher education in Canada, 1663-1960*. Toronto, Ont., University of Toronto Press, 1976. 715 p. (Studies in the history of higher education in Canada, no. 1)

Higher education in Canada: historical perspectives. Edited by Alexander Gregor and Keith Wilson. Winnipeg, Man., University of Manitoba, 1979. 85 p. (Monographs in education, no. 2)

International relations of Canadian universities with the developed and industrial world/Les relations internationales des universités canadiennes avec les pays évolués et industrialisés. Ottawa, Ont., Association des Universités et Collèges du Canada, 1979. 47 p.

- Issues in higher education*. Edited by Alexander Gregor, Keith Wilson. Winnipeg, Man., University of Manitoba, 1979. 78 p. (Monographs in education, no. 1)
- National Union of Students. *Education: a system in chaos; a case for planned education*. Ottawa, Ont., NUS, 1979. 17 leaves.
- Organisation de coopération et de développement économiques. *Examens des politiques nationales d'éducation: Canada*. Paris, Fr., OCDE, 1976. 286 p.
- Organisation for Economic Co-operation and Development. *Reviews of national policies for education: Canada*. Paris, Fr., OECD, 1976. 264 p.
- Porter, Marion R. *Does money matter? prospects for higher education in Ontario*. Rev. ed. Toronto, Ont., Macmillan; Ottawa, Ont., Institute of Canadian Studies, Carleton University, 1979, 211 p. (The Carleton Library, no. 110)
- Symons, T.H.B. *Se connaître: le rapport de la Commission sur les études canadiennes*. Ottawa, Ont., Association des Universités et Collèges du Canada, 1975. vols. 1 et 2.
- Symons, T.H.B. *To know ourselves: the report of the Commission on Canadian Studies*. Ottawa, Ont., Association of Universities and Colleges of Canada, 1975. vols. 1 and 2
- Systems of higher education: Canada*. Edward Sheffield (et al). New York, N.Y., International Council for Educational Development, 1978. 219 p.
- Vickers, Jill. *But can you type? Canadian universities and the status of women*. Toronto, Ont., Clarke, Irwin; Canadian Association of University Teachers, 1977. 142 p. (CAUT monograph series, no. 1)
- Winstanley, Andrew J. *L'enseignement supérieur dans une société vieillissante: une analyse économique*. Québec, Qué., Chambre de commerce de la province de Québec, 1979. 33 feuilles
- Winstanley, Andrew J. *Higher education in an aging society; an economic analysis*. Montreal, Que., Quebec Chamber of Commerce, 1978. 27 leaves

Financement des universités et de la recherche

- Alberta. Dept. of Advanced Education and Manpower. [*Funding Alberta Universities*] Edmonton, Alta., 1978- . portfolio
- Canada. Task Force on Graduate Studies in the Humanities and the Social Sciences, Queen's University, Kingston, Ont. *A commitment to excellence; report of a task force*. Kingston, Ont., Queen's University, 1975. 104 p.
- Council of Ontario Universities. *Brief to the Canadian and Ontario governments on the financing of higher education in Canada*. Toronto, Ont., COU, 1976. 24 p.
- Giannelli, Anthony J. *A comparison of provincial contributions to Canadian universities*. Toronto, Ont., Council of Ontario Universities, 1975, 17 leaves
- _____. 1976. 16 p.
- Leslie, Peter Malcolm. *Canadian universities 1980 and beyond: enrolment, structural change and finance*. Ottawa, Ont., AUCC, 1980. 446 p. (AUCC policy studies, no. 3)
- Peitchinis, Stephen G. *Financing post-secondary education in Canada*. Calgary, Alta., 1971. 451 p.

Recherche

- Beltzner, Klaus P. *Report on conversion factors and levels of federal funding of science.* [s.l., s.n.] 1977. 76 leaves
- Bonneau, Louis-Philippe. *Reports published on research in Canada since 1950*; paper presented to Council of University Presidents of AUCC meeting March 14-15, 1979, Skyline Hotel, Ottawa. [s.l., s.n.] 1979. 18 p.
- Canada Council. Consultative Group on University Research Libraries. *University research libraries: report of the Consultative Group.* Ottawa, Ont., 1978. 44 p.
- Canadian Association of University Business Officers. *Report of the pilot study on the costs of university research.* Ottawa, Ont., CAUBO, 1979. 151 p.
- Canadian Federation of Biological Societies. *Report on the federal research lobbies of December 1976 and April 1977.* London, Ont., Dept. of Pharmacology, University of Western Ontario, 1978. 48 leaves
- Commission d'enquête sur les études supérieures dans les sciences humaines. *Rapport.* Ottawa, Ont., Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, 1978. 2 vol. Commissaires: Dennis Healy, Léon Dion, Blair Neatby.
- McFetridge, Donald G. *Government support of scientific research and development; an economic analysis.* Toronto, Ont., published for the Ontario Economic Council by University of Toronto Press, 1977. 96 p. (Ontario Economic Council research studies, 8)
- Medical Research Council (Canada)/Conseil de recherches médicales (Canada). *Grants and awards guide/Guide des subventions et bourses, 1970- .* Ottawa, Ont., MRC, 1970- . annuel.
- Medical Research Council (Canada)/Conseil de recherches médicales (Canada). *Report of the president/Rapport du président 1969/70- .* Ottawa, Ont., MRC, 1970- . annuel.
- Natural Sciences and Engineering Research Council Canada. *A five-year plan for the programs of the Natural Sciences and Engineering Research Council.* Ottawa, Ont., NSERCC, 1979. 1 vol.
- Natural Sciences and Engineering Research Council Canada/Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie Canada. *Awards guide/Guide des subventions, 1978- .* Ottawa, Ont., 1978- . annuel.
- Natural Sciences and Engineering Research Council Canada/Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie Canada. *Report of the president/Rapport du président, 1978- .* Ottawa, Ont., 1978- . annuel
- Natural Sciences and Engineering Research Council Canada/Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie Canada. *Scholarships and fellowships guide/Guide des bourses, 1978- .* Ottawa, Ont., 1978- . annuel.
- Un projet collectif: énoncé d'orientations et plan d'action pour la mise en oeuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique.* Québec (Qué.), Editeur officiel du Québec, 1980. 106 p.
- The pursuit of excellence in teaching and research and the maintenance and improvement of the quality of professorial staff in the future/La poursuite de l'excellence dans l'enseignement et dans la recherche et le maintien et l'amélioration de la qualité du corps professoral dans l'avenir.* Ottawa, Ont., Association des Universités et Collèges du Canada, 1979. 78 p.

Research and development/La recherche et le développement. Ottawa, Ont., Association des Universités et Collèges du Canada, 1979. 45 p. Documents présentés à une réunion du Council of University Presidents, Ottawa, le 14 mars 1979.

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada. *A proposed five-year plan for the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada.* Ottawa, Ont., SSHRCC, 1979. 1 vol. (various pagings)

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada/Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. *Annual report/Rapport annuel, 1978/79.* Ottawa, Ont., SSHRCC, 1979-

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada/Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. *Doctoral fellowship holders: annual directory/Boursiers de doctorat: répertoire annuel, 1978.* Ottawa, Ont., SSHRCC, 1978-

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada/Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. *Government of Canada awards to foreign nationals/Bourses du gouvernement du Canada aux ressortissants étrangers, 1980/81.* Ottawa, Ont., SSHRCC, 1980/81-

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada/Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. *International scholarly exchange programs/Programmes de coopération scientifique internationale, 1980/81.* Ottawa, Ont., SSHRCC, 1980/81-

University research manpower: concerns and remedies; proceedings of a workshop on the optimization of age distribution in university research, held in Ottawa, Ont., 13 and 14 June, 1977/Les effectifs de la recherche universitaire: tendances et orientations; compte rendu de l'atelier sur la prévention du vieillissement des effectifs de recherche dans les universités, à Ottawa, les 13 et 14 juin, 1977. Ottawa, Ont., Conseil des sciences du Canada [et] Association des Universités et Collèges du Canada, 1977. 19 p.

Statistiques

Canada. Statistics Canada/Canada. Statistique Canada. *Advanced statistics of education/Statistique de l'enseignement — estimations, 1967/78.* Ottawa, Ont., 1968-
Annuel, bilingue (81-220)

Canadian universities: a statistical summary/Universités canadiennes: sommaire statistique. Prepared in co-operation with/Etabli en coopération avec l'AUCC. Ottawa, Ont., 1976. 118 p. Bilingue

Education in Canada; a statistical review/L'éducation au Canada, revue statistique, 1973. Ottawa, Ont., 1974-
Annuel, bilingue (81-229)

Education statistics; Service bulletin/Statistiques de l'éducation; bulletin de service 1979. Ottawa, Ont., 1979-
Bilingue (81-002)

Financial statistics of education/Statistiques financières de l'éducation, 1954. Ottawa, Ont., 1955-
Annuel, bilingue (81-208)

Historical compendium of education statistics, from Confederation to 1975/Recueil de

- statistiques chronologiques de l'éducation de la naissance de la Confédération à 1975.* Ottawa, Ont., 1978. 324 p. Occasionnel, bilingue (81-568)
- Teachers in universities/Enseignants dans les universités, 1971-72-1972-1972.* Annuel, bilingue (81-241)
- Tuition and living accommodation costs at Canadian universities/Frais de scolarité et de subsistance dans les universités canadiennes, 1966/67-1966-1966.* Annuel, bilingue (81-219)
- Universities: enrolment and degrees/Universités: inscriptions et grades décernés, 1949-1949.* Annuel, bilingue (81-204)
- Data Needs for Higher Education in the Eighties. *Proceedings/Procès-verbal* [d'un colloque tenu le 26 mars 1979 à Ottawa] Ottawa, Ont., 1979. 1 vol.
- From the sixties to the eighties: a statistical portrait of Canadian higher education.* Compiled by Max von Zur-Muehlen [et al] Ottawa, Ont., Statistics Canada, 1978. 111 p.
- Portrait statistique de l'évolution de l'enseignement supérieur au Canada des années 60 aux années 80.* Ottawa, Ont., Statistique Canada, 1978. 121 p.
- Zsigmond, Zoltan. *Impact of projected population trends on post-secondary education, 1961-2001.* Ottawa, Ont., Statistics Canada, 1975. 38 p.
- Zsigmond, Zoltan. *Répercussions de l'évolution démographique (selon les projections) sur l'enseignement postsecondaire, 1961-2001.* Ottawa, Ont., Statistique Canada, 1975. 44 p.

L'Université et l'État

- Alberta. Dept. of Advanced Education and Manpower. *Annual report, 1st, 1975/76-1976.* Edmonton, Alta., 1976.
- British Columbia. Commission on University Programs in Non-Metropolitan Areas. *Report.* Vancouver, B.C., 1976. 50 p.
- Emerging problems in post-secondary education.* Toronto, Ont., Ontario Economic Council, 1977. 135 p. (Ontario Economic Council. Discussion paper series)
- Maritime Provinces Higher Education Commission/Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes. *Annual report/Rapport annuel, 1974/75-1975.* Fredericton, N.B., Conseil des Premiers ministres des provinces maritimes, 1975.
- Manitoba. Universities Grants Commission. *Annual report, 1967-1968.* Winnipeg, Man., 1968.
- Ontario. Ministry of Education. *Secondary/post-secondary interface study; summary report.* Toronto, Ont., Ministry of Education [and] Ministry of Colleges and Universities, 1976. 136 p.
- Ontario Council on University Affairs. *Annual report, 1974/75-1975.* Toronto, Ont., 1975.
- Québec. Commission d'étude sur les universités. Comité de coordination. *Rapport.* Québec (Qué.), 1979. 228 p.
- Québec. Commission d'étude sur les universités. Comité d'étude sur la formation et le perfectionnement des enseignants. *Rapport.* Québec (Qué.) 1979. 330 p.

- Québec. Commission d'étude sur les universités. Comité d'étude sur l'organisation du système universitaire. *Rapport*. Québec (Qué.), 1979. 3 vol.
- Québec. Commission d'étude sur les universités. Comité d'étude sur l'université et la société québécoise. *Rapport*. Québec (Qué.), 1979. 287 p.
- Québec. (Province) Conseil supérieur de l'éducation. *Rapport annuel, 1964-65-1966*. Québec (Qué.), 1966-
- Saskatchewan Universities Commission. *Annual report, 1974/75-1975*. Saskatoon, Sask., 1975-
- Sheffield, Edward. *Policy-oriented research on national issues in higher education*. Ottawa, Ont., 1979. 46 pages
- Thomas, Paul G. *Federalism and higher education*. Winnipeg, Man., University of Manitoba, 1978. 15 pages
- Trotter, Bernard. *Planifier pour planifier: les relations entre les universités et les gouvernements: leurs lignes directrices*. Ottawa, Ont., Association des Universités et Collèges du Canada, 1974. 89 p.
- Trotter, Bernard. *Planning for planning: relationships between universities and governments: guidelines to process*. Ottawa, Ont., Association of Universities and Colleges of Canada, 1974. 84 p.
- Universities Council of British Columbia. Ad hoc Committee on Accessibility to post-Secondary Education. *Report to [the Council] on accessibility to post-secondary education*. Vancouver, B.C., UCBC, 1977. 95 p.



LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007247 1

DOCS

CA1 EA9 S44 FRE

1981

Universites et colleges canadiens
autorises a conferer des grades.

15824846



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada